



## CONCOURS DU GATEAU MYSTERE GRAND PUBLIC

### Concours organisé par la Fédération des Boulangers de Loire Atlantique

#### ARTICLE 1 :

La Fédération des Boulangers de Loire-Atlantique (02 51 13 31 88) organise le concours du « GATEAU MYSTERE GRAND PUBLIC ». Ce concours se déroulera à Guérande le 14 mai 2022.

#### ARTICLE 2 :

Ce concours est destiné aux amateurs.

#### ARTICLE 3 :

Les candidats devront adresser leur inscription avant le 9 mai 2022 dernier délai, par mail : [federationboulangerie44@gmail.com](mailto:federationboulangerie44@gmail.com).

#### ARTICLE 4 :

Les candidats devront déposer ou faire déposer 1 gâteau mystère accompagné d'une enveloppe avec les coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone) du candidat et la recette le samedi 14 mai 2022 à Guérande, Salle des perrières à Clis, entre 10 heures et 11 heures 30 dernier délai.

**Tout gâteau déposé au-delà des horaires ci-dessus entraînera l'élimination du concurrent.**

#### ARTICLE 5 :

Le Gâteau mystère doit être de forme libre (environ 6 personnes).

Seuls les ingrédients de cette liste peuvent être utilisés en tout ou en partie :

Farine, Œufs, Sucre, Beurre, Sel de Guérande, chocolat, lait, vanille, rhum, citron, levure ou poudre à lever.

Aucun autre ingrédient ne peut être ajouté.

Grille de notation sur un total de 100 points :

Aspect	20 points
Goût	20 points
Respect des ingrédients	20 points
Cuisson	20 points
Originalité	20 points

#### ARTICLE 6 :

Jusqu'au dernier moment où le jury se réunira, les envois seront entreposés dans les meilleures conditions.

Les produits seront présentés sous un numéro d'ordre, attribué lors de leur réception.

Le produit sera conservé à l'air ambiant.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

#### ARTICLE 7 :

Le jury sera composé de professionnels et de consommateurs. Le Président du Jury sera automatiquement un boulanger ou un pâtissier.

Les décisions du Jury sont sans appel. Les Membres du Jury sont convoqués le samedi 14 mai 2022 à 12 h 30.

#### ARTICLE 8 :

Les trois premiers lauréats seront récompensés lors de la proclamation des résultats.

#### ARTICLE 9 :

La proclamation des résultats du concours et la remise des prix se feront le **samedi 14 mai 2022 à 14 heures** à Guérande, salle de la Perrière.

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

#### ARTICLE 10 :

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des empêchements au déroulement du concours résultants d'un cas fortuit ou de force majeure.

# BULLETIN DE PARTICIPATION

**A RETOURNER A LA :** **FEDERATION DES BOULANGERS DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Federationboulangerie44@gmail.com**

**AVANT LE 9 MAI 2022 DERNIER DELAI**

**NOM**.....

**PRENOM**.....

**ADRESSE**.....

.....

**TELEPHONE** .....

**ADRESSE MAIL** .....

- Après avoir pris connaissance du règlement, demande son inscription au Concours du « **GATEAU MYSTERE GRAND PUBLIC** ».
- Certifie sur l'honneur que le produit présenté au Concours est de sa propre fabrication.

**FAIT A :**

**SIGNATURE :**